

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET CENTRES DE LOISIRS 2026 - 2027



Du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2026

- Inscriptions scolaires
- Demandes de dérogation
- Préinscriptions des centres de loisirs été 2026

Du mardi 7 avril au vendredi 17 avril 2026

- Préinscriptions des centres de loisirs : mercredis et petites vacances scolaires année 2026 - 2027

ATTENTION, avant toute inscription et préinscription, il est impératif de créer votre Dossier Unique Numérique (DUN) sur le Portail Famille :

1. Connectez-vous sur le site officiel de la Ville de Valenciennes : www.valenciennes.fr
2. Accédez à la rubrique "Portail famille", sur la page d'accueil
3. Créez votre espace numérique, vous arrivez sur la page "e-famille"



**Ville de
Valenciennes**

Du lundi 23 mars au vendredi 3 avril 2026

**Inscriptions scolaires / demandes de dérogation dans les écoles publiques de la
Ville de Valenciennes**

Inscriptions scolaires : uniquement sur rendez-vous au GUICHET FAMILLE

Vous habitez Valenciennes et votre enfant, **né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023**, est en obligation scolaire, prenez rendez-vous en ligne sur le site de la ville ou par téléphone au 03 27 22 59 51 **à partir du lundi 16 mars 2026.**

Demandes de dérogation

Avant de faire la démarche d'une demande de dérogation, il est impératif de créer votre **Dossier Unique Numérique (DUN)** sur le Portail Famille :

1 . Connectez-vous sur le site officiel de la Ville de Valenciennes :

- Ouvrez votre navigateur Internet (Google Chrome, Edge, Firefox...).
- Tapez l'adresse suivante : <https://www.valenciennes.fr>

2 . Accédez à la rubrique "Démarches en ligne" :

- Sur la page d'accueil, repérez les icônes bleues
- Cliquez sur :
"Démarches en ligne"
"Enfance et vie scolaire"
"Inscrire mon enfant dans une école"

Télécharger et compléter le formulaire correspondant à votre demande.

Deux possibilités s'offrent à vous : soit le déposer sur l'adresse mail derogation-scolaire@ville-valenciennes.fr ou soit le déposer au Guichet Famille.



Du lundi 23 mars au vendredi 7 avril 2026

Préinscriptions des centres de loisirs été 2026 - dans la limite des places disponibles

L'accueil des Centres de Loisirs d'été est réservé aux enfants âgés de 3 à 16 ans.
Un service de garderie peut être proposé. Possibilité d'inscrire votre(vos) enfant(s) pour 1 à 3 semaines maximum au mois de juillet. Un service de transport peut vous être proposé.

Assurez-vous d'avoir créé votre **Dossier Unique Numérique (DUN)** sur le Portail Famille !

Dès que votre DUN a été validé par l'équipe du Guichet Famille, vous pourrez procéder à vos préinscriptions en ligne.

Connectez-vous sur votre espace du Portal Famille :

- Réserver une nouvelle activité
- Centre de Loisirs "Pierre de Lune" et "Planète soleil"

Du mardi 7 au vendredi 17 avril 2026

Préinscriptions des centres de loisirs des mercredis et petites vacances scolaires
année 2026 - 2027 - dans la limite des places disponibles

Assurez-vous d'avoir créé votre **Dossier Unique Numérique (DUN)** sur le Portail Famille !

Dès que votre DUN a été validé par l'équipe du Guichet Famille, vous pourrez procéder à vos préinscriptions en ligne.

Les mercredis :

- L'accueil est réservé aux enfants de PS au CM2
- Un service de garderie peut être proposé.

Les petites vacances scolaires :

- Inscription pour une semaine sur les deux par période de vacances sauf fin d'année.
- L'accueil est réservé aux enfants de PS au CM2
- Un service de garderie peut être proposé.

Connectez-vous sur votre espace du Portal Famille :

- Réserver une nouvelle activité
- Centre de Loisirs "Jardin d'Etoiles" et "Petites Comètes"

Votre enfant doit être en règle avec les vaccinations obligatoires !

La tarification des centres de loisirs est calculée en fonction des ressources communiquées

Si vous ne disposez pas d'outil informatique contacter le Guichet Famille

Attention, lors de votre rendez-vous pour les inscriptions scolaires, merci de vous munir des pièces suivantes :

A fournir pour la FAMILLE :	Précisions :
☐ Carte d'identité / passeport / titre de séjour des deux parents en cours de validité	
☐ Justificatif de résidence principale daté du mois en cours	Facture : EDF, internet... Si vous êtes hébergés : fournir une attestation de l'hébergeant, sa carte d'identité et son justificatif de résidence principale
☐ Livret de famille complet	
☐ Fiche d'imposition N-2	Pour les non-allocataires

A fournir pour les ENFANTS :	Précisions :
☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile...	
☐ La vaccination complète	S'assurer que les nom et prénom soient bien notés en haut de chaque page
☐ Autorisation parentale pour l'utilisation de l'image d'un enfant mineur	Ce formulaire est disponible dans le mail de mise à jour qui vous est adressé.

GUICHET FAMILLE

Rez-de-chaussée de la Mairie

Direction des Innovations Pédagogiques et Sociales

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00

Tel : 03 27 22 59 51